



## PROCES-VERBAL

### CLASSEMENT DES INSTALLATIONS – PV N°1

---

**Réunion du :** Mardi 12 janvier 2010  
**à :** 09h30

---

**Présents :** Guy ANDRE, André LALLEMENT, Jean OURY, Auguste TOSAN

---

**Excusé :**

---

**Assiste :** Latifa GUENINECHE, Jean-Michel BERLY

---

## **I. CLASSEMENTS FEDERAUX**

### **Ligue d'Alsace**

- Ittenheim

Stade du Parc de Loisirs 1 – NNI 672260101

La Commission ne peut pas prononcer le classement niveau 4<sup>sy</sup>e de cette installation.

Elle remercie la Ligue de bien vouloir lui transmettre un dossier complet de classement (plans, rapport de visite des installations).

- Arrêté d'Ouverture au Public du 12 juin 2008
- Procès Verbal de la Commission de Sécurité : néant

- Strasbourg

Stade de la Rotonde n°1 – NNI 674820401

La Commission ne peut pas prononcer le classement niveau 4<sup>sy</sup>e de cette installation.

Elle remercie la Ligue de bien vouloir lui transmettre un dossier complet de classement (plans, rapport de visite des installations).

- Arrêté d'Ouverture au Public du 27/09/2007
- Procès Verbal de la Commission de Sécurité du 14/08/2007

- Molsheim

Parc des sports Stadium n°2 – NNI 673000202

La Commission ne peut pas prononcer le classement niveau 4<sup>sy</sup>e de cette installation.

Elle remercie la Ligue de bien vouloir lui transmettre un dossier complet de classement (plans, rapport de visite des installations).

- Arrêté d'Ouverture au Public du 29/04/2008
- Procès Verbal de la Commission de Sécurité du 08/03/2007

### **Ligue d'Auvergne**

- Aurillac

Stade de Baradel 4 – NNI 150140204

La Commission prend note du niveau de classement proposé par la Ligue le 18 décembre 2009.

Elle prononce le classement provisoire de ces installations en niveau 4<sup>sy</sup>e.

Dès réception des tests in situ, le classement définitif sera prononcé.

### **Ligue du Centre**

- Joue Les tours

Stade des Bercelleries – NNI 371220201

La Commission ne peut pas prononcer le classement de cette installation.

Elle remercie la Ligue de bien vouloir lui transmettre un dossier complet de classement (Arrêté d'Ouverture au Public, Procès Verbal de la Commission de Sécurité, rapport de visite des installations).

- Oletta

Stade Jean Matteï - NNI 201850101

La Commission prend note du niveau de classement proposé par la Ligue le 11 janvier 2010.

Elle prononce le classement provisoire de ces installations en niveau 4<sup>sy</sup>e.

Dès réception des tests in situ, le classement définitif sera prononcé.

### **Ligue du Languedoc Roussillon**

- Montpellier

Stade de Grammont n°7 – NNI 341720407

La Commission prend connaissance du courrier de la ville de Montpellier daté du 11/12/2009.

Elle transmet une nouvelle fois le rapport de visite de Monsieur LUCIANI du 12/11/2009.

Elle demande à la municipalité de bien vouloir l'informer dès que les travaux demandés dans la conclusion de ce rapport auront été effectués et contrôlés par la CRTE.

### **Ligue de Lorraine**

- Hayange

Stade Guy de Wendel – NNI 573060101

La Commission prend connaissance du rapport de la visite des installations effectuée le 14/11/2009 par Monsieur André LALLEMENT, Président de la Commission Régionale des Terrains et Equipements de la Ligue de Lorraine, et le transmet aux intéressés.

La Commission prononce le classement de ces installations en niveau 4 jusqu'à l'échéance du 07/12/2019.

- Arrêté d'Ouverture au Public du 16/10/1998

- Procès Verbal de la Commission de Sécurité du 18/05/1998

## **II CHANGEMENT DE NIVEAUX DE CLASSEMENTS FEDERAUX**

### **Ligue d'Aquitaine**

- Périgueux

Stade Francis Rongieras – NNI 243220101

La Commission prend connaissance de la demande de classement en niveau 3 transmise par la Ligue d'Aquitaine. Elle note que cette installation n'est plus classée depuis le 26 octobre 2005.

Monsieur Jean OURY, Membre de la Commission Fédérale des Terrains et Infrastructures Sportives, est désigné pour effectuer la visite des installations.

Un Arrêté d'Ouverture au Public et un Procès Verbal de la Commission de Sécurité devront être présentés le jour de la visite.

- Sauvagnon

Stade Honoré Trubesset – NNI 645110101

La Commission ne peut pas prononcer le classement de cette installation.

Elle remercie la Ligue de bien vouloir lui transmettre un dossier complet de classement (Arrêté d'Ouverture au Public, Procès Verbal de la Commission de Sécurité, rapport de visite des installations, plans).

- La Sauvetat du Dropt

Stade Intercommunal Pierre Périé – NNI 472900101

La Commission ne peut pas prononcer le classement de cette installation.

Elle remercie la Ligue de bien vouloir lui transmettre un dossier complet de classement (Arrêté d'Ouverture au Public, Procès Verbal de la Commission de Sécurité, rapport de visite des installations, plans).

### **III CONFIRMATIONS DE CLASSEMENTS FEDERAUX**

#### **Ligue d'Aquitaine**

- Serres Castet

Stade Municipal – NNI 645190101

La Commission prend note que cette installation est classée actuellement en niveau 4 jusqu'à l'échéance du 28/07/2014.

La demande transmise le 11/12/2009 ne peut être prise en compte.

#### **Ligue d'Auvergne**

- Châtel Guyon

Stade de la Vouée – NNI 631030101

La Commission prend connaissance du rapport de la visite des installations effectuée le 4 décembre 2009 par Monsieur Jean OURY, Président de la Commission Régionale des Terrains et Equipements de la Ligue d'Auvergne, et le transmet aux intéressés.

La Commission prononce le classement de ces installations en niveau 4 jusqu'à l'échéance du 13/12/2019.

- Arrêté d'Ouverture au Public du 18/05/1999
- Procès Verbal de la Commission de Sécurité du 06/05/1999

- Romagnat

Stade des Pérouses – NNI 633070101

La Commission prend connaissance du rapport de la visite des installations effectuée le 9 décembre 2009 par Monsieur Jean OURY, Président de la Commission Régionale des Terrains et Equipements de la Ligue d'Auvergne, et le transmet aux intéressés.

La Commission prononce le classement de ces installations en niveau 4 jusqu'à l'échéance du 18/10/2019.

- Arrêté d'Ouverture au Public du 28/11/1996
- Procès Verbal de la Commission de Sécurité du 22/08/1997

- Mauriac

Stade Jean Lavigne – NNI 151200101

La Commission prend connaissance du rapport de la visite des installations effectuée le 26 octobre 2009 par Monsieur Jean OURY, Président de la Commission Régionale des Terrains et Equipements de la Ligue d'Auvergne, et le transmet aux intéressés.

La Commission prononce le classement de ces installations en niveau 4 jusqu'à l'échéance du 17/11/2019.

- Arrêté d'Ouverture au Public du 19/05/1999
- Procès Verbal de la Commission de Sécurité du 11/10/1999

- Les Martres de Veyre

Stade Emilie Rive – NNI 632140201

La Commission prend connaissance du rapport de la visite des installations effectuée le 4 décembre 2009 par Monsieur Jean OURY, Président de la Commission Régionale des Terrains et Equipements de la Ligue d'Auvergne, et le transmet aux intéressés.

La Commission prononce le classement de ces installations en niveau 4 jusqu'à l'échéance du 13/12/2019.

- Arrêté d'Ouverture au Public du 17/06/1999
- Procès Verbal de la Commission de Sécurité du 17/06/1999

- Youx

Stade Roger Rousseau – NNI 634710101

La Commission prend connaissance du rapport de la visite des installations effectuée le 4 décembre 2009 par Monsieur Jean OURY, Président de la Commission Régionale des Terrains et Equipements de la Ligue d'Auvergne, et le transmet aux intéressés.

La Commission prononce le classement de ces installations en niveau 4 jusqu'à l'échéance du 08/07/2019.

- Arrêté d'Ouverture au Public du 27/10/1998

- Procès Verbal de la Commission de Sécurité du : néant (à fournir).

- Varennes sur Allier

Stade de Mauregard – NNI 032980101

La Commission prend connaissance du rapport de la visite des installations effectuée le 29 octobre 2009 par Monsieur Jean OURY, Président de la Commission Régionale des Terrains et Equipements de la Ligue d'Auvergne, et le transmet aux intéressés.

La Commission prononce le classement de ces installations en niveau 4 jusqu'à l'échéance du 07/12/2019.

- Arrêté d'Ouverture au Public du 23/09/2003

- Procès Verbal de la Commission de Sécurité du 14/08/1998

### **Ligue du Midi Pyrénées**

- Montpellier

Stade de la Mosson – NNI 341720101

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau 1 transmise par la Ligue du Languedoc Roussillon.

Monsieur Jean-Pierre LUCIANI, Membre de la Commission Fédérale des Terrains et Infrastructures Sportives, est désigné pour effectuer la visite des installations.

La Commission demande à la LFP de bien vouloir désigner une personne pour participer à cette visite.

Un Arrêté d'Ouverture au Public et un Procès Verbal de la Commission de Sécurité devront être présentés le jour de la visite.

- Toulouse

Parc des sports Stadium 1 – NNI 315550101

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau 1 transmise par la Ligue du Pyrénées.

Monsieur Jean OURY, Membre de la Commission Fédérale des Terrains et Infrastructures Sportives, est désigné pour effectuer la visite des installations.

La Commission demande à la LFP de bien vouloir désigner une personne pour participer à cette visite.

Un Arrêté d'Ouverture au Public et un Procès Verbal de la Commission de Sécurité devront être présentés le jour de la visite.

### **Ligue du Rhône Alpes**

- L'Etrat

Stade aimé Jacquet – NNI 420920104

La Commission ne peut pas prononcer le classement de cette installation.

Elle remercie la Ligue de bien vouloir lui transmettre un dossier complet de classement (plans, rapport de visite des installations).

- Thonon Les Bains

Stade Joseph Moynat – NNI 742810101

La Commission prend connaissance du rapport de la visite des installations effectuée le 10 octobre 2009 par Monsieur Jean-Marc GUILHERMET, membre de la Commission Fédérale des Terrains et Infrastructures Sportives, et le transmet aux intéressés.

La Commission prononce le classement de ces installations en niveau 3 jusqu'à l'échéance du 30/09/2018.

- Arrêté d'Ouverture au Public du 29/01/2008
- Procès Verbal de la Commission de Sécurité du 25/01/2008: néant (à fournir impérativement).

## **I. CLASSEMENTS TRANSMIS PAR LES LIGUES ET PRONONCES PAR LA FFF**

**Conformément à l'article 5.1.1 – Instances décisionnaires du Règlement des Terrains et Installations Sportives, les classements suivants sont prononcés en niveau 6, 6s, 6sy, 6sye, 5, 5s, 5sy, 5sye.**

### **1) Classements synthétiques :**

#### **1.1 Terrains de Niveaux 5sye – classements définitifs**

##### **Ligue d'Alsace**

- Strasbourg

Stade de la Rotonde 2 – NNI 674820402

La Commission prend note du niveau de classement proposé par la Ligue le 6 octobre 2009 et prend connaissance des tests in situ du 26 octobre 2005 dont les résultats sont conformes à l'Article 1.2.5 du Règlement des Terrains et Installations Sportives.

Elle prononce le classement de ces installations en niveau 5 sye jusqu'à l'échéance du 26/10/2015.

##### **Ligue d'Atlantique**

- Saint Sylvain d'Anjou

Complexe Sportif du Bois de la Salle – NNI 493230201

La Commission prend note du niveau de classement proposé par la Ligue le 26 octobre 2009 et prend connaissance des tests in situ du 31 août 2009 dont les résultats sont conformes à l'Article 1.2.5 du Règlement des Terrains et Installations Sportives.

Elle prononce le classement de ces installations en niveau 5 sye jusqu'à l'échéance du 31/08/2019.

- Arrêté d'Ouverture au Public du 22/10/2009
- Procès Verbal de la Commission de Sécurité du 06/11/2008

La Commission rappelle à la Ligue que l'ensemble des informations doivent être renseignées sur Foot 2000 avant le passage devant cette Commission.

##### **Ligue d'Aquitaine**

- Cestas

Complexe sportif du Bouzet 2 – NNI 331220202

La Commission retourne le dossier incomplet à la Ligue, le stade ne peut être classé en niveau 5sye.

Nous vous remercions de bien vouloir compléter :

- Le rapport de délégué qui a effectué la visite et la dernière page du questionnaire,
- La date de classement,

- Les tests ont-ils été réalisés ?

La Commission rappelle à la Ligue que l'ensemble des informations doivent être renseignées sur Foot 2000 avant le passage devant cette Commission.

### **Ligue d'Auvergne**

- Cusset

Stade René Ferrier – NNI 030950102

La Commission prend note du niveau de classement proposé par la Ligue le 8 septembre 2009 et prend connaissance des tests in situ du 22 octobre 2009 dont les résultats sont conformes à l'Article 1.2.5 du Règlement des Terrains et Installations Sportives.

Elle prononce le classement de ces installations en niveau 5 sye jusqu'à l'échéance du 22/1/2019.

### **Ligue de Bourgogne**

- Dijon

Stade de l'Eveil – NNI 212310501

La Commission prend note du niveau de classement proposé par la Ligue le 29 mai 2009 et prend connaissance des tests in situ du 2 mars 2009 dont les résultats sont conformes à l'Article 1.2.5 du Règlement des Terrains et Installations Sportives.

Elle prononce le classement de ces installations en niveau 5 sye jusqu'à l'échéance du 02/03/2019.

### **Ligue du Midi Pyrénées**

- Castelmaurou

Stade du C.R.T. Ligue M.P.F. 2 – NNI 311170202

La Commission prend note du niveau de classement proposé par la Ligue le 6 décembre 2009 et prend connaissance des tests in situ du 11 octobre 2006 dont les résultats sont conformes à l'Article 1.2.5 du Règlement des Terrains et Installations Sportives.

Elle prononce le classement de ces installations en niveau 5 sye jusqu'à l'échéance du 01/09/2015.

## **1.2 Terrains de Niveaux 5sye – classements provisoires**

### **Ligue d'Aquitaine**

- Merignac

Stade du Jard n°3 – NNI 332810403

La Commission prend note du niveau de classement proposé par la Ligue le 10 novembre 2009.

Elle prononce le classement provisoire de ces installations en niveau 5 sye.

Dès réception à la FFF des tests in situ, le classement définitif sera prononcé.

- Merignac

Stade du Jard n°4 – NNI 332820404

La Commission prend note du niveau de classement proposé par la Ligue le 10 novembre 2009.

Elle prononce le classement provisoire de ces installations en niveau 5 sye.

Dès réception à la FFF des tests in situ, le classement définitif sera prononcé.

### **Ligue d'Atlantique**

- St Pierre Montlimart

Stade de l'Ecusson – NNI 493130103

La Commission prend note du niveau de classement proposé par la Ligue le 26 octobre 2009.

Elle prononce le classement provisoire de ces installations en niveau 5 sye.

Dés réception à la FFF des tests in situ, le classement définitif sera prononcé.

La Commission rappelle à la Ligue que l'ensemble des informations doivent être renseignées sur Foot 2000 avant le passage devant cette Commission.

- Angers

Stade Marcel Denis - NNI 490071201

La Commission prend connaissance des tests in situ du 25 mai 2009 dont les résultats sont conformes à l'Article 1.2.5 du Règlement des Terrains et Installations Sportives.

Elle prononce le classement provisoire de ces installations en niveau 5 sye jusqu'au 28/02/2010.

Dés réception à la FFF du dossier de classement, le classement définitif sera prononcé.

- Angers

Stade de l'Arceau 2 - NNI 490071102

La Commission prend connaissance des tests in situ du 10 décembre 2008 dont les résultats sont conformes à l'Article 1.2.5 du Règlement des Terrains et Installations Sportives.

Elle prononce le classement provisoire de ces installations en niveau 5 sye jusqu'au 28/02/2010.

Dés réception à la FFF du dossier de classement, le classement définitif sera prononcé.

### **Ligue du Centre**

- Epernon

Stade du Closelet 2 – NNI 281400102

La Commission prend note du niveau de classement proposé par la Ligue le 11 décembre 2009.

Elle prononce le classement provisoire de ces installations en niveau 5 sye.

Dés réception à la FFF des tests in situ, le classement définitif sera prononcé.

La Commission rappelle à la Ligue que l'ensemble des informations doivent être renseignées sur Foot 2000 avant le passage devant cette Commission.

## **2) Classements suite aux PV des Ligues :**

### **Ligue d'Alsace**

- La Commission ne peut prononcer les classements du PV en date du 30/09/2009 (voir les explications sur l'email envoyé le 30/12/2009).

### **Ligue d'Aquitaine**

- La Commission ne peut prononcer les classements de l'ensemble des PV en date du 06/10/2009 et du 13/10/2009 (voir les explications sur l'email envoyé le 04/01/2010).
- La Commission ne peut prononcer les classements du PV en date du 20/10/2009 (voir les explications sur l'email envoyé le 30/12/2009).
- La Commission prononce les classements du PV en date du 27/10/2009 sous réserve que Foot 2000 soit renseigné

#### **Ligue d'Atlantique**

- La Commission ne peut prononcer les classements de l'ensemble des PV en date du 26/10/2009 (voir les explications sur l'email envoyé le 05/01/2010).

#### **Ligue d'Auvergne**

- La Commission ne peut prononcer les classements de l'ensemble des PV en date du 07/12/2009 (voir les explications sur l'email envoyé le 08/01/2010).

#### **Ligue de Bourgogne**

- La Commission prononce les classements du PV en date du 25/11/2009 sous réserve que Foot 2000 soit renseigné.

#### **Ligue du Centre**

- La Commission ne peut prononcer les classements de l'ensemble des PV en date du 06/10/2009 (voir les explications sur l'email envoyé le 07/01/2010).  
Ces classements seront prononcés lorsque Foot 2000 sera renseigné.

#### **Ligue de Champagne Ardenne**

- La Commission prononce les classements du PV en date du 30/09/2009 sous réserve que Foot 2000 soit renseigné.
- La Commission prononce les classements du PV en date du 31/10/2009 sous réserve que Foot 2000 soit renseigné.
- La Commission prononce les classements du PV en date du 21/12/2009 sous réserve que Foot 2000 soit renseigné.

#### **Ligue de Méditerranée**

- La Commission ne peut prononcer les classements de l'ensemble des PV en date du 01/09/2009 (voir les explications sur l'email envoyé le 08/01/2010).

#### **Ligue du Midi Pyrénées**

- La Commission ne peut prononcer les classements de l'ensemble des PV en date du 10/12/2009 (voir les explications sur l'email envoyé le 29/12/2009).

#### **Ligue de Paris Ile de France**

- La Commission ne peut prononcer les classements de l'ensemble des PV en date du 24/11/2009 (voir les explications sur l'email envoyé le 29/12/2009).  
Ces classements seront prononcés lorsque Foot 2000 sera renseigné.
- La Commission prononce les classements du PV en date du 15/12/2009 sous réserve que Foot 2000 soit renseigné.
- La Commission prononce les classements du PV en date du 08/12/2009 sous réserve que Foot 2000 soit renseigné.
- La Commission prononce les classements du PV en date du 01/12/2009 sous réserve que Foot 2000 soit renseigné.

## **II. RETRAITS DE CLASSEMENTS**

### **Ligue d'Aquitaine**

- St-Paul les Dax  
Stade du Pont Volant – NNI 402790301  
Suite à la demande de la Ligue Régionale, le classement de cette installation est retiré.

## **III. RECLASSEMENTS**

Néant

## **IV. CHANGEMENTS DE NIVEAUX**

### **Ligue d'Aquitaine**

- Agen  
Parc des Sports Honneur – NNI 470010201  
La Commission prend connaissance du rapport de la visite des installations effectuée le 5 novembre 2009 par Monsieur Roland GENIEYS, membre de la Commission Fédérale des Terrains et Infrastructures Sportives, et le transmet aux intéressés.  
La Commission prononce le classement de ces installations en niveau 3 jusqu'à l'échéance du 12/01/2019.
  - Arrêté d'Ouverture au Public du 14/08/2008
  - Procès Verbal de la Commission de Sécurité du 07/08/2008

### **Ligue d'Atlantique**

- La Roche sur Yon  
Stade Henri Desgranges – NNI 851910101  
L'installation a été classée en niveau 3 le 14/01/2009.  
La Commission accuse réception des courriers du district de la Vendée daté du 15 décembre 2009 et du club du 04/01/2010  
La Commission demande que lui soit transmis, par la Ligue, une demande réactualisée de changement de classement en niveau 2.

### **Ligue de Bourgogne**

- Dijon  
Stade des Poussots – NNI 212310301  
La Commission prend connaissance de la demande de changement de niveau en 4 sye.  
Elle prend connaissance des tests in situ du 8 décembre 2009 dont les résultats sont conformes à l'Article 1.2.5 du Règlement des Terrains et Installations Sportives.  
Elle prononce le classement de ces installations en niveau 4 sye jusqu'à l'échéance du 08/12/2019.
  - Arrêté d'Ouverture au Public du 12/06/2002
  - Procès Verbal de la Commission de Sécurité du 23/02/1999.  
La Commission rappelle à la Ligue que l'ensemble des informations doivent être renseignées sur Foot 2000 avant le passage devant cette Commission.

### **Ligue de Franche Comté**

- Montbéliard

Stade René Blum – NNI 253880101

La Commission prend connaissance du rapport de la visite des installations effectuée le 9 décembre 2009 par Monsieur André LALLEMENT, membre de la Commission Fédérale des Terrains et Infrastructures Sportives, et le transmet aux intéressés.

La Commission ne peut prononcer le classement de ces installations.

Elle demande que soit crée deux blocs vestiaires isolés, d'une part, en complétant la cloison/garde-corps existante jusqu'au plafond et, d'autre part, en fermant ces blocs à l'aide d'une porte.

Un délai est accordé jusqu'au 30 juin 2010.

### **Ligue de Méditerranée**

- Hyères

Stade Perruc – NNI 830690101

La Commission prend connaissance de la demande de changement de classement transmise par la Ligue de Méditerranée.

Monsieur Jean-Pierre LUCIANI Membre de la Commission Fédérale des Terrains et Infrastructures Sportives est désigné pour effectuer la visite des installations.

Un Arrêté d'Ouverture au Public et un Procès Verbal de la Commission de Sécurité devront être présentés le jour de la visite.

- Miramas

Stade des Molières – NNI 130630101

La Commission prend connaissance de la demande de changement de classement en niveau 3 transmise par la Ligue de Méditerranée.

Monsieur Jean-Pierre LUCIANI Membre de la Commission Fédérale des Terrains et Infrastructures Sportives est désigné pour effectuer la visite des installations.

Un Arrêté d'Ouverture au Public et un Procès Verbal de la Commission de Sécurité devront être présentés le jour de la visite.

## **V. DÉCLASSEMENTS**

Néant

## **VI. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES**

### **1) TERRAINS SYNTHÉTIQUES**

#### **Ligue de Bourgogne**

- Montceau Les Mines

Stade des Alouettes Annexe 1 – NNI 713060101

La Commission émet un avis favorable à la mise en place d'un gazon synthétique sur cette installation.

Elle note la mise en place programmée de palissades assurant le clos à vue derrière les buts.

Il est toutefois rappelé que cet avis ne concerne que l'aire de jeu, pour son classement l'ensemble de l'installation doit être conforme au règlement des terrains lors de la demande de classement.

- Montceau Les Mines

Stade des Alouettes Annexe 2 – NNI 713060102

La Commission émet un avis favorable à la mise en place d'un gazon synthétique sur cette installation.

Elle note la mise en place programmée de palissades assurant le clos à vue derrière les buts.

Il est toutefois rappelé que cet avis ne concerne que l'aire de jeu, pour son classement l'ensemble de l'installation doit être conforme au règlement des terrains lors de la demande de classement.

- Pouilly en Auxois

Stade Alain Moret – NNI 215010201

La Commission émet un avis favorable à la mise en place d'un gazon synthétique sur cette installation aux dimensions et dégagements réglementaires.

Il est toutefois rappelé que cet avis ne concerne que l'aire de jeu, pour son classement l'ensemble de l'installation doit être conforme au règlement des terrains lors de la demande de classement.

### **Ligue du Languedoc Roussillon**

- Palavas Les Flots

Stade Municipal – NNI 311920102

La Commission prend connaissance du CCTP ainsi que la fiche technique du produit concernant ce revêtement suite à sa demande par courrier du 02/11/2009.

Elle émet un avis favorable à la mise en place d'un gazon synthétique sur cette installation aux dimensions et dégagements réglementaires.

Il est toutefois rappelé que cet avis ne concerne que l'aire de jeu, pour son classement l'ensemble de l'installation doit être conforme au règlement des terrains lors de la demande de classement.

- Vic La Gardiole

Complexe sportif – NNI 343330101

La Commission prend connaissance du courrier de Monsieur le Directeur Général de la Ligue en date du 26/11/2009 répondant aux précisions demandées sur le courrier daté du 02/11/2009.

Elle émet un avis favorable à la pose d'un gazon synthétique sur cette installation conformément aux observations précisées.

Il est toutefois rappelé que cet avis ne concerne que l'aire de jeu, pour son classement l'ensemble de l'installation doit être conforme au règlement des terrains lors de la demande de classement.

- Mireval

Stade Marcel Domergue – NNI 311590101

La Commission émet un avis favorable à la mise en place d'un gazon synthétique sur cette installation aux dimensions et dégagements réglementaires.

Il est toutefois rappelé que cet avis ne concerne que l'aire de jeu, pour son classement l'ensemble de l'installation doit être conforme au règlement des terrains lors de la demande de classement.

- Laverune

Stade Municipal – NNI 341340102

La Commission émet un avis favorable à la mise en place d'un gazon synthétique sur cette installation aux dimensions et dégagements réglementaires.

Il est toutefois rappelé que cet avis ne concerne que l'aire de jeu, pour son classement l'ensemble de l'installation doit être conforme au règlement des terrains lors de la demande de classement.

- St Gely du Fesc

Stade Valène – NNI 342550201

La Commission émet un avis favorable à la mise en place d'un gazon synthétique sur cette installation.

Compte tenu des contraintes dimensionnelles, seule une catégorie 5 s'ye pourra être envisagée.

Il est toutefois rappelé que cet avis ne concerne que l'aire de jeu, pour son classement l'ensemble de l'installation doit être conforme au règlement des terrains lors de la demande de classement.

- Lattes

Complexe Sportif de Courtoujours – NNI 341290101

La Commission émet un avis favorable à la mise en place d'un gazon synthétique sur cette installation aux dimensions et dégagements réglementaires.

Il est toutefois rappelé que cet avis ne concerne que l'aire de jeu, pour son classement l'ensemble de l'installation doit être conforme au règlement des terrains lors de la demande de classement.

### **Ligue de Paris Ile de France**

- Trappes

Stade Jean Guimier – NNI 786210102

La Commission émet un avis favorable à la mise en place d'un gazon synthétique sur cette installation.

Elle prend note que la circulation du public n'est pas autorisée en arrière des surfaces de but.

Il est toutefois rappelé que cet avis ne concerne que l'aire de jeu, pour son classement l'ensemble de l'installation doit être conforme au règlement des terrains lors de la demande de classement.

- Vitry sur Seine

Stade Roger Couderc – NNI 940810201

La Commission émet un avis favorable à la mise en place d'un gazon synthétique sur cette installation.

Elle prend note que la circulation du public n'est pas autorisée en arrière des surfaces de but.

Il est toutefois rappelé que cet avis ne concerne que l'aire de jeu, pour son classement l'ensemble de l'installation doit être conforme au règlement des terrains lors de la demande de classement.

- Montmagny

Stade Charles Grimaud – NNI 954270102

La Commission émet un avis favorable à la mise en place d'un gazon synthétique sur cette installation aux dimensions et dégagements réglementaires.

Il est toutefois rappelé que cet avis ne concerne que l'aire de jeu, pour son classement l'ensemble de l'installation doit être conforme au règlement des terrains lors de la demande de classement.

- Cormeilles en Paris

Stade Gaston Frémond – NNI 951760102

La Commission émet un avis favorable à la mise en place d'un gazon synthétique sur cette installation.

Compte-tenu des contraintes dimensionnelles, seule une catégorie 5 s'ye pourra être envisagée.

Il est toutefois rappelé que cet avis ne concerne que l'aire de jeu, pour son classement l'ensemble de l'installation doit être conforme au règlement des terrains lors de la demande de classement.

## **Ligue du Rhône Alpes**

- La Mure d'Isère  
Stade Maurice Lira – NNI 382690101  
La Commission prend connaissance du courrier de Monsieur Philippe Bucharles.  
Elle attend pour suite à donner les observations de la Ligue du Rhône Alpes et la réception d'un dossier réglementaire de demande d'accord préalable.

### **2) ARROSAGES**

#### **Ligue d'Auvergne**

- Lurcy Levis -  
Stade Emile Maurice NNI - 031550101  
La Commission émet un avis favorable à la mise en place d'un arrosage intégré sur cette installation après étude des fiches techniques des matériels envisagés.  
Elle rappelle que cette mise en place doit satisfaire à l'article 1.3.5 - Arrosage du Règlement des Terrains et Installations Sportives.

## **VII. AFFAIRES DIVERSES**

#### **Ligue de Lorraine**

- Saint Dié des Vosges  
Stade Edmond et Jean Woehrlé – NNI 884130302  
La commission accuse réception des tests de qualités sportives et de sécurité conformes réalisés à l'échéance de la 4ème année d'utilisation.  
Elle attire l'attention sur le constat fait lors de ces travaux concernant une usure prononcée coté Est et sur l'état du point de réparation.  
Délai accordé pour la remise en état du point de réparation : 30 juin 2010.

- Précisions suite aux questions par mail daté du 5 janvier 2010 de Monsieur André Pette membre de la CRTIS de la Ligue de Lorraine du:  
Article 5.1.4 - Procédure particulière pour les terrains stabilisés et synthétiques (Alinéa 2)  
La Commission précise que :  
Si les résultats des tests ne sont pas fournis aux dates d'échéance fixées (tous les 4 ou 2 ans en fonction du niveau de classement), le classement sera provisoire pendant 6 mois en attendant la réception des résultats. Le logiciel FOOT2000 sera aménagé pour effectuer cette modification automatiquement.

Si les résultats des tests sont fournis pendant ces 6 mois et si ces résultats sont conformes à l'article 1.2.5 du Règlement, le classement sera repris sans modification notamment de l'échéance. La CFTIS prononcera le maintien (PV Classement) et rentrera cette information sur FOOT2000.

Si les résultats des tests ne sont pas fournis pendant ces 6 mois ou si les résultats ne sont pas conformes à l'article 1.2.5 du Règlement, le retrait de classement pourra être prononcé. La CFTIS prononcera le retrait (PV Classement) et rentrera cette information sur FOOT2000.  
Le retrait de classement sera annulé si les résultats des tests sont fournis et si ces résultats sont conformes à l'article 1.2.5 du Règlement. Le classement sera repris sans modification notamment de l'échéance. La CFTIS prononcera le maintien (PV Classement) et rentrera cette information sur FOOT2000.

La Commission précise aussi que :

Les demandes de résultats de tests réalisés in situ seront envoyées par la CFTIS dans un délai raisonnable de 6 mois avant les dates d'échéance fixées (tous les 4 ou 2 ans en fonction du niveau de classement).

Les demandes seront adressées aux clubs avec copies aux Municipalités et aux Ligues.

### **Ligue du Midi-Pyrénées**

- Colomiers

Stade Bertrand Andrieux – NNI 311490201

La Commission prend connaissance du courrier de la Ligue transmis le 17/12/2009 concernant une demande pour les PMR (emplacement de la zone réservée aux Personnes à Mobilité Réduite).

Conformément à l'article 2.2.3 alinéa 2, il est stipulé : « le public ne doit pas avoir accès aux parties non protégées ».

Les PMR doivent donc être impérativement derrière la main courante.

## **ECLAIRAGE**

### **I. CLASSEMENT**

#### **Ligue d'Aquitaine**

- Villenave d'Ornon  
Stade Alain Roche 2 – NNI 335500502  
Eclairage Moyen : 416 lux  
Facteur d'Uniformité : 0,84  
Rapport Emini/Emaxi : 0,68  
Niveau : E3

#### **Ligue d'Atlantique**

- Saint Sylvain d'Anjou  
Complexe Sportif du Bois de la Salle – NNI 493230201  
Eclairage Moyen : 270 lux  
Facteur d'Uniformité : 0,90  
Rapport Emini/Emaxi : 0,71  
Niveau : E4

- Nantes  
Stade Marcel Saupin – NNI 441090201  
Eclairage Moyen : 415 lux  
Facteur d'Uniformité : 0,75  
Rapport Emini/Emaxi : 0,54  
Niveau : E3

#### **Ligue de Paris Ile de France**

- Ivry sur Seine  
Stade des Lilas – NNI 940210201  
Eclairage Moyen : 270 lux  
Facteur d'Uniformité : 0,76  
Rapport Emini/Emaxi : 0,62  
Niveau : E4

#### **Ligue de Picardie**

- Creil  
Stade Vélodrome – NNI 601750101  
Eclairage Moyen : 466 lux  
Facteur d'Uniformité : 0,75  
Rapport Emini/Emaxi : 0,56  
Niveau : E3

### Ligue du Rhône Alpes

- Guilhaerand Granges  
Stade Mistral – NNI 071020101  
Eclairage Moyen : 251 lux  
Facteur d'Uniformité : 0,71  
Rapport Emini/Emaxi : 0,56  
Niveau : E4

## **II. CONFIRMATION DE CLASSEMENT**

### Ligue d'Aquitaine

- Mont de Marsan  
Stade de l'Argenté - NNI 401920101  
Eclairage Moyen : 346 lux  
Facteur d'Uniformité : 0,76  
Rapport Emini/Emaxi : 0,52  
Niveau : E3

- Mérignac  
Stade Robert Brettes - NNI 332810101  
Eclairage Moyen : 465 lux  
Facteur d'Uniformité : 0,72  
Rapport Emini/Emaxi : 0,52  
Niveau : E3

- Bayonne  
Stade Didier Deschamps - NNI 641020201  
Eclairage Moyen : 326 lux  
Facteur d'Uniformité : 0,76  
Rapport Emini/Emaxi : 0,49  
La Commission constate que le rapport Emini/Emaxi calculé 0,49 est inférieur à l'article 1.1.2 du Règlement. L'éclairage ne peut être classé.

- Anglet  
Stade St Jean - NNI 640240101  
Eclairage Moyen : 268 lux  
Facteur d'Uniformité : 0,73  
Rapport Emini/Emaxi : 0,50  
Niveau : E4

- St Jean de Luz  
Stade Kechiloa 1 - NNI 644830102  
Eclairage Moyen : 226 lux  
Facteur d'Uniformité : 0,73  
Rapport Emini/Emaxi : 0,47  
La Commission constate que le rapport Emini/Emaxi calculé 0,47 est inférieur à l'article 1.1.2 du Règlement. L'éclairage ne peut être classé.

- Lormont

Stade Jules Ladoumègue - NNI 332490101

Eclairage Moyen : 433 lux

Facteur d'Uniformité : 0,85

Rapport Emini/Emaxi : 0,70

Niveau : E3

- St Médard en Jalles

Stade Montplaisir - NNI 334490101

Eclairage Moyen : 301 lux

Facteur d'Uniformité : 0,70

Rapport Emini/Emaxi : 0,45

La Commission constate que le rapport Emini/Emaxi calculé 0,45 est inférieur à l'article 1.1.2 du Règlement. L'éclairage ne peut être classé.

- Trelissac

Stade Firmin Daudou - NNI 245570101

Eclairage Moyen : 392 lux

Facteur d'Uniformité : 0,71

Rapport Emini/Emaxi : 0,50

Niveau : E3

- Bergerac

Stade Gaston Simounet - NNI 240370201

Eclairage Moyen : 527 lux

Facteur d'Uniformité : 0,70

Rapport Emini/Emaxi : 0,52

Niveau : E3

- Bergerac

Stade Camp Réal - NNI 240370101

Eclairage Moyen : 392 lux

Facteur d'Uniformité : 0,70

Rapport Emini/Emaxi : 0,56

Niveau : E3

### **Ligue d'Atlantique**

- Brain sur Allonnes

Stade Picard 1 - NNI 490410101

Eclairage Moyen : 171 lux

Facteur d'Uniformité : 0,71

Rapport Emini/Emaxi : 0,55

Niveau : E5

- Tiercé

Stade Municipal 2 - NNI 493470103

Eclairage Moyen : 152 lux

Facteur d'Uniformité : 0,72

Rapport Emini/Emaxi : 0,56

Niveau : E5

- Angers

Stade Paul Robin 2 - NNI 490070602

Eclairage Moyen : 189 lux

Facteur d'Uniformité : 0,74

Rapport Emini/Emaxi : 0,48

Niveau : E5

### **Ligue d'Auvergne**

- Brives Charensac

Stade Louis Exbrayat 1 - NNI 430410101

Eclairage Moyen : 281 lux

Facteur d'Uniformité : 0,74

Rapport Emini/Emaxi : 0,51

Niveau : E4

### **Ligue de Basse Normandie**

- Lisieux

Stade Louis Bielman - NNI 143660101

Eclairage Moyen : 329 lux

Facteur d'Uniformité : 0,73

Rapport Emini/Emaxi : 0,58

Niveau : E3

- Mondeville

Stade Michel Farré - NNI 144370201

Eclairage Moyen : 366 lux

Facteur d'Uniformité : 0,75

Rapport Emini/Emaxi : 0,54

Niveau : E3

- Caen

Stade Venoix - NNI 141180101

Eclairage Moyen : 383 lux

Facteur d'Uniformité : 0,72

Rapport Emini/Emaxi : 0,51

Niveau : E3

- Caen

Stade d'Ornano - NNI 141180601

Eclairage Moyen : 1254 lux

Facteur d'Uniformité : 0,76

Rapport Emini/Emaxi : 0,51

Niveau : E1

- L'Aigle

Stade René Foisy - NNI 612140101

Eclairage Moyen : 263 lux

Facteur d'Uniformité : 0,72

Rapport Emini/Emaxi : 0,57

Niveau : E4

- Argentan

Stade Gérard Saint 1 - NNI 610060101

Eclairage Moyen : 342 lux

Facteur d'Uniformité : 0,79

Rapport Emini/Emaxi : 0,64

Niveau : E3

- Alençon

Stade Jacques Fould - NNI 610010101

Eclairage Moyen : 378 lux

Facteur d'Uniformité : 0,73

Rapport Emini/Emaxi : 0,54

Niveau : E3

- Flers

Stade du Hazé - NNI 611690101

Eclairage Moyen : 395 lux

Facteur d'Uniformité : 0,74

Rapport Emini/Emaxi : 0,58

Niveau : E3

**Ligue de Bourgogne**

- Varennes Vauzelles

Stade Les Senets 1 - NNI 583030405

Eclairage Moyen : 396 lux

Facteur d'Uniformité : 0,86

Rapport Emini/Emaxi : 0,74

Niveau : E3

- Nevers

Stade Léo Lagrange - NNI 581940101

Eclairage Moyen : 324 lux

Facteur d'Uniformité : 0,83

Rapport Emini/Emaxi : 0,70

Niveau : E3

- Selongey

Stade des Courvelles - NNI 215990101

Eclairage Moyen : 255 lux

Facteur d'Uniformité : 0,91

Rapport Emini/Emaxi : 0,82

Niveau : E4

- Dijon

Stade des Poussots – NNI 212310301

Eclairage Moyen : 242 lux

Facteur d'Uniformité : 0,72

Rapport Emini/Emaxi : 0,59

Niveau : E4

### Ligue de Bretagne

- St Malo

Stade Marville 1 - NNI 352880102

Eclairage Moyen : 276 lux

Facteur d'Uniformité : 0,70

Rapport Emini/Emaxi : 0,46

La Commission constate que le rapport Emini/Emaxi calculé 0,46 est inférieur à l'article 1.1.2 du Règlement. L'éclairage ne peut être classé.

- Vitre

Stade Municipal - NNI 353600101

Eclairage Moyen : 401 lux

Facteur d'Uniformité : 0,71

Rapport Emini/Emaxi : 0,40

La Commission constate que le rapport Emini/Emaxi calculé 0,46 est inférieur à l'article 1.1.2 du Règlement. L'éclairage ne peut être classé.

- Rennes

Stade Commandant Bougoïn - NNI 352380401

Eclairage Moyen : 320 lux

Facteur d'Uniformité : 0,80

Rapport Emini/Emaxi : 0,61

Niveau : E3

- Pontivy

Stade Faubourg de Verdun - NNI 561780101

Eclairage Moyen : 363 lux

Facteur d'Uniformité : 0,75

Rapport Emini/Emaxi : 0,59

Niveau : E3

- Rennes

Stade Commandant Bougain - NNI 352380401

Eclairage Moyen : 320 lux

Facteur d'Uniformité : 0,80

Rapport Emini/Emaxi : 0,61

Niveau : E3

### Ligue du Centre

- Epernon

Stade du Closelet 1 - NNI 281400101

Eclairage Moyen : 138 lux

Facteur d'Uniformité : 0,75

Rapport Emini/Emaxi : 0,45

Niveau : E5

- St-Doulchard

Stade des Verdins 1 - NNI 182050101

Eclairage Moyen : 242 lux

Facteur d'Uniformité : 0,74

Rapport Emini/Emaxi : 0,58

Niveau : E4

- Luisant

Stade Jean Bouin - NNI 282200201

Eclairage Moyen : 241 lux

Facteur d'Uniformité : 0,75

Rapport Emini/Emaxi : 0,55

Niveau : E4

- Joué les Tours

Stade Jean Bouin - NNI 371220101

Eclairage Moyen : 352 lux

Facteur d'Uniformité : 0,70

Rapport Emini/Emaxi : 0,52

Niveau : E3

- Mer

Stade Bernard Guimont - NNI 411360101

Eclairage Moyen : 295 lux

Facteur d'Uniformité : 0,87

Rapport Emini/Emaxi : 0,71

Niveau : E4

- Romorantin

Stade Jules Ladoumègue - NNI 411940101

Eclairage Moyen : 392 lux

Facteur d'Uniformité : 0,87

Rapport Emini/Emaxi : 0,73

Niveau : E3

- St-Laurent-Nouan  
Stade Victor Thivierge 1 - NNI 412200101  
Eclairage Moyen : 261 lux  
Facteur d'Uniformité : 0,72  
Rapport Emini/Emaxi : 0,54  
Niveau : E4

- Selles Sur Cher  
Stade Les Pressigny - NNI 412420101  
Eclairage Moyen : 220 lux  
Facteur d'Uniformité : 0,73  
Rapport Emini/Emaxi : 0,50  
Niveau : E4

- Fleury les Aubrais  
Stade Benoît Frachon - NNI 451470201  
Eclairage Moyen : 373 lux  
Facteur d'Uniformité : 0,7  
Rapport Emini/Emaxi : 0,50  
Niveau : E3

#### **Ligue de Champagne Ardenne**

- Saint Dizier  
Stade Charles Jacquin - NNI 524480101  
Eclairage Moyen : 535 lux  
Facteur d'Uniformité : 0,75  
Rapport Emini/Emaxi : 0,65  
Niveau : E3

- Charleville Mezières  
Stade Petit Bois - NNI 81050101  
Eclairage Moyen : 400 lux  
Facteur d'Uniformité : 0,72  
Rapport Emini/Emaxi : 0,50  
Niveau : E3

- Sedan  
Stade Louis Dugauguez - NNI 84090103  
Eclairage Moyen : 1012 lux  
Facteur d'Uniformité : 0,84  
Rapport Emini/Emaxi : 0,74  
Niveau : E1

#### **Ligue de Franche Comté**

- Moirans en Montagne  
Stade Municipal 1 - NNI 393330101  
Eclairage Moyen : 398 lux  
Facteur d'Uniformité : 0,75  
Rapport Emini/Emaxi : 0,57  
Niveau : E3

- Belfort

Stade Roger Serzian - NNI 900100501  
Eclairage Moyen : 321 lux  
Facteur d'Uniformité : 0,76  
Rapport Emini/Emaxi : 0,56  
Niveau : E3

- Molinges

Stade Edouard Guillon 2 - NNI 393390102  
Eclairage Moyen : 231 lux  
Facteur d'Uniformité : 0,76  
Rapport Emini/Emaxi : 0,57  
Niveau : E4

- Grandvillars

Stade Municipal - NNI 900530101  
Eclairage Moyen : 218 lux  
Facteur d'Uniformité : 0,74  
Rapport Emini/Emaxi : 0,51  
Niveau : E4

- Audincourt

Stade des Cantons - NNI 250310101  
Eclairage Moyen : 240 lux  
Facteur d'Uniformité : 0,73  
Rapport Emini/Emaxi : 0,56  
Niveau : E4

- Montbéliard

Stade Annequin - NNI 253880301  
Eclairage Moyen : 246 lux  
Facteur d'Uniformité : 0,71  
Rapport Emini/Emaxi : 0,52  
Niveau : E4

- L'Isle sur le Foub

Stade des Lumes - NNI 253150101  
Eclairage Moyen : 217 lux  
Facteur d'Uniformité : 0,71  
Rapport Emini/Emaxi : 0,50  
Niveau : E4

- St Julien sur Suran

Stade Municipal - NNI 394850101  
Eclairage Moyen : 134 lux  
Facteur d'Uniformité : 0,71  
Rapport Emini/Emaxi : 0,45  
Niveau : E5

- Clairvaux Les Lacs

Stade du Parterre - NNI 391540101

Eclairage Moyen : 144 lux

Facteur d'Uniformité : 0,72

Rapport Emini/Emaxi : 0,50

Niveau : E5

- Saint Amour

Stade Maurice Picquand - NNI 394750101

Eclairage Moyen : 153 lux

Facteur d'Uniformité : 0,71

Rapport Emini/Emaxi : 0,55

Niveau : E5

- Orgelet

Stade Municipal 1 - NNI 393970101

Eclairage Moyen : 142 lux

Facteur d'Uniformité : 0,74

Rapport Emini/Emaxi : 0,52

Niveau : E5

- Belfort

Stade Etienne Mattler 2 - NNI 900100102

Eclairage Moyen : 187 lux

Facteur d'Uniformité : 0,70

Rapport Emini/Emaxi : 0,56

Niveau : E5

- Valdoie

Stade du Monceau - NNI 900990101

Eclairage Moyen : 229 lux

Facteur d'Uniformité : 0,72

Rapport Emini/Emaxi : 0,42

Niveau : E5

- Giromagny

Stade Edouard Travers 1 - NNI 900520101

Eclairage Moyen : 205 lux

Facteur d'Uniformité : 0,71

Rapport Emini/Emaxi : 0,40

Niveau : E5

- Bavans

Stade de la Berge - NNI 250480101

Eclairage Moyen : 222 lux

Facteur d'Uniformité : 0,72

Rapport Emini/Emaxi : 0,43

Niveau : E5

**Ligue du Languedoc Roussillon**

- Castelnaudary  
Stade Pierre de Coubertin - NNI 110760101  
Eclairage Moyen : 354 lux  
Facteur d'Uniformité : 0,74  
Rapport Emini/Emaxi : 0,56  
Niveau : E3

- Nîmes  
Stade des Costières 1 - NNI 301890601  
Eclairage Moyen : 1251 lux  
Facteur d'Uniformité : 0,75  
Rapport Emini/Emaxi : 0,59  
Niveau : E1

- Nîmes  
Stade des Costières 2 - NNI 301890602  
Eclairage Moyen : 298 lux  
Facteur d'Uniformité : 0,79  
Rapport Emini/Emaxi : 0,63  
Niveau : E4

**Ligue de Lorraine**

- Metz  
Stade Emile Weinberg - NNI 574630601  
Eclairage Moyen : 209 lux  
Facteur d'Uniformité : 0,71  
Rapport Emini/Emaxi : 0,55  
Niveau : E 4

- Epinal  
Stade Colombière - NNI 881600101  
Eclairage Moyen : 284 lux  
Facteur d'Uniformité : 0,77  
Rapport Emini/Emaxi : 0,63  
Niveau : E4

- Cattenom  
Stade Alphonse Bohler - NNI 571240101  
Eclairage Moyen : 250 lux  
Facteur d'Uniformité : 0,73  
Rapport Emini/Emaxi : 0,52  
Niveau : E4

- Maxeville  
Stade Darny's n°2 - NNI 543570302  
Eclairage Moyen : 233 lux  
Facteur d'Uniformité : 0,84  
Rapport Emini/Emaxi : 0,67  
Niveau : E4

- Verdun

Parc des Sports de Londres - NNI 555450101  
Eclairage Moyen : 299 lux  
Facteur d'Uniformité : 0,72  
Rapport Emini/Emaxi : 0,60  
Niveau : E4

- Vittel

Stade Jean Bouloumie - NNI 885160101  
Eclairage Moyen : 285 lux  
Facteur d'Uniformité : 0,73  
Rapport Emini/Emaxi : 0,51  
Niveau : E4

- Blenod les Pont à Mousson

Stade Fonderies n°1 - NNI 540790101  
Eclairage Moyen : 392 lux  
Facteur d'Uniformité : 0,73  
Rapport Emini/Emaxi : 0,51  
Niveau : E3

- Sarreguemines

Stade de la Blies - NNI 576310101  
Eclairage Moyen : 286 lux  
Facteur d'Uniformité : 0,72  
Rapport Emini/Emaxi : 0,53  
Niveau : E4

**Ligue Méditerranée**

- Monaco

Stade Louis II - NNI 999990101  
Eclairage Moyen : 1860 lux  
Facteur d'Uniformité : 0,85  
Rapport Emini/Emaxi : 0,72  
Niveau : E1

- Cagnes sur Mer

Stade Pierre Sauvaigo - NNI 60270101  
Eclairage Moyen : 387 lux  
Facteur d'Uniformité : 0,80  
Rapport Emini/Emaxi : 0,62  
Niveau : E3

- Vallauris

Stade Municipal - NNI 61550102  
Eclairage Moyen : 243 lux  
Facteur d'Uniformité : 0,82  
Rapport Emini/Emaxi : 0,54  
Niveau : E4

- Carros

Stade Municipal - NNI 60330101

Eclairage Moyen : 277 lux

Facteur d'Uniformité : 0,76

Rapport Emini/Emaxi : 0,58

Niveau : E4

- Nice

Stade du Ray – NNI 060880101

Eclairage Moyen : 1414 lux

Facteur d'Uniformité : 0,84

Rapport Emini/Emaxi : 0,67

Niveau : E1

- Nice

Stade Charles Ehrmann – NNI 060880301

Eclairage Moyen : 1364 lux

Facteur d'Uniformité : 0,80

Rapport Emini/Emaxi : 0,67

Niveau : E1

#### **Ligue du Midi Pyrénées**

- St Alban

Stade Marius Coudon 1 - NNI 314670102

Eclairage Moyen : 203 lux

Facteur d'Uniformité : 0,86

Rapport Emini/Emaxi : 0,71

Niveau : E4

#### **Ligue du Nord Pas de Calais**

- Henin Beaumont

Stade Octave Birembaut - NNI 624270101

Eclairage Moyen : 209 lux

Facteur d'Uniformité : 0,75

Rapport Emini/Emaxi : 0,59

Niveau : E4

- Tourcoing

Stade Van De Veegaete - NNI 595990101

Eclairage Moyen : 213 lux

Facteur d'Uniformité : 0,70

Rapport Emini/Emaxi : 0,50

Niveau : E4

**Ligue de Normandie**

- Yvetot  
Stade Municipal - NNI 767580101  
Eclairage Moyen : 219 lux  
Facteur d'Uniformité : 0,70  
Rapport Emini/Emaxi : 0,55  
Niveau : E4

**Ligue de Paris Ile de France**

- Saint Ouen L'Aumône  
Parc des Sports et Loisirs 1 - NNI 955720101  
Eclairage Moyen : 322 lux  
Facteur d'Uniformité : 0,75  
Rapport Emini/Emaxi : 0,51  
Niveau : E3

- Montrouge  
Stade Maurice Arnoux - NNI 920490201  
Eclairage Moyen : 232 lux  
Facteur d'Uniformité : 0,70  
Rapport Emini/Emaxi : 0,57  
Niveau : E4

- Paris  
Stade Elisabeth - NNI 751140101  
Eclairage Moyen : 327 lux  
Facteur d'Uniformité : 0,72  
Rapport Emini/Emaxi : 0,55  
Niveau : E4

- Saint Germain en Laye  
Stade Georges Lefevre 4 - NNI 785510104  
Eclairage Moyen : 265 lux  
Facteur d'Uniformité : 0,80  
Rapport Emini/Emaxi : 0,57  
Niveau : E4

- Saint Germain en Laye  
Stade Georges Lefevre 3 - NNI 785510103  
Eclairage Moyen : 268 lux  
Facteur d'Uniformité : 0,77  
Rapport Emini/Emaxi : 0,58  
Niveau : E4

**Ligue de Picardie**

- Roye  
Stade André Coël - NNI 806850101  
Eclairage Moyen : 397 lux  
Facteur d'Uniformité : 0,81  
Rapport Emini/Emaxi : 0,60  
Niveau : E3

- Beauvais

Stade Pierre Brisson - NNI 600570101

Eclairage Moyen : 868 lux

Facteur d'Uniformité : 0,81

Rapport Emini/Emaxi : 0,68

Niveau : E2

- Senlis

Stade Municipal - NNI 606120101

Eclairage Moyen : 472 lux

Facteur d'Uniformité : 0,77

Rapport Emini/Emaxi : 0,64

Niveau : E3

- Soissons

Stade Municipal - NNI 27220101

Eclairage Moyen : 452 lux

Facteur d'Uniformité : 0,71

Rapport Emini/Emaxi : 0,56

Niveau : E3

- Laon

Stade Marcel Levindrey - NNI 24080101

Eclairage Moyen : 273 lux

Facteur d'Uniformité : 0,73

Rapport Emini/Emaxi : 0,55

Niveau : E4

**Ligue du Rhône Alpes**

- Lyon

Stade Balmont - NNI 693890201

Eclairage Moyen : 273 lux

Facteur d'Uniformité : 0,73

Rapport Emini/Emaxi : 0,66

Niveau : E4

- L'Isle d'Abeau

Stade de Collonge - NNI 381930101

Eclairage Moyen : 247 lux

Facteur d'Uniformité : 0,70

Rapport Emini/Emaxi : 0,55

Niveau : E4

- St Julien en Genevois

Stade Burgondes - NNI 742430101

Eclairage Moyen : 211 lux

Facteur d'Uniformité : 0,71

Rapport Emini/Emaxi : 0,51

Niveau : E4

- Châtillon d'Azergues

Stade du Lac - NNI 690500101

Eclairage Moyen : 223 lux

Facteur d'Uniformité : 0,76

Rapport Emini/Emaxi : 0,51

Niveau : E4

- Roanne

Stade Malleval - NNI 421870101

Eclairage Moyen : 282 lux

Facteur d'Uniformité : 0,76

Rapport Emini/Emaxi : 0,61

Niveau : E4

- Tassin la Demi Lune

Stade Dubot - NNI 692440101

Eclairage Moyen : 316 lux

Facteur d'Uniformité : 0,76

Rapport Emini/Emaxi : 0,61

Niveau : E4

- Aix les Bains

Stade Forestier - NNI 730080101

Eclairage Moyen : 390 lux

Facteur d'Uniformité : 0,76

Rapport Emini/Emaxi : 0,61

Niveau : E3

- Riorges

Stade Gallieni - NNI 421840101

Eclairage Moyen : 215 lux

Facteur d'Uniformité : 0,83

Rapport Emini/Emaxi : 0,69

Niveau : E4

- Pont de Cheruy

Stade Edouard Grammont - NNI 383160101

Eclairage Moyen : 218 lux

Facteur d'Uniformité : 0,82

Rapport Emini/Emaxi : 0,60

Niveau : E4

- St Fons

Stade Carnot - NNI 691990101

Eclairage Moyen : 248 lux

Facteur d'Uniformité : 0,78

Rapport Emini/Emaxi : 0,61

Niveau : E4

- Bron

Stade Pierre Duboeuf - NNI 690290101

Eclairage Moyen : 301 lux

Facteur d'Uniformité : 0,79

Rapport Emini/Emaxi : 0,65

Niveau : E4

- Tullins

Stade Municipal - NNI 385170101

Eclairage Moyen : 233 lux

Facteur d'Uniformité : 0,72

Rapport Emini/Emaxi : 0,54

Niveau : E4

- Vaulx en Velin

Stade Francisque Jomard - NNI 692560101

Eclairage Moyen : 283 lux

Facteur d'Uniformité : 0,74

Rapport Emini/Emaxi : 0,52

Niveau : E4

- Cran Gevrier

Stade des Grèves 2 - NNI 740930102

Eclairage Moyen : 209 lux

Facteur d'Uniformité : 0,76

Rapport Emini/Emaxi : 0,62

Niveau : E4

- Grenoble

Stade du Vercors 1 - NNI 381850501

Eclairage Moyen : 210 lux

Facteur d'Uniformité : 0,76

Rapport Emini/Emaxi : 0,58

Niveau : E4

- St Maurice l'Exil

Stade Margarit - NNI 384250301

Eclairage Moyen : 285 lux

Facteur d'Uniformité : 0,73

Rapport Emini/Emaxi : 0,61

Niveau : E4

- Eybens

Stade René Journet - NNI 381580201

Eclairage Moyen : 208 lux

Facteur d'Uniformité : 0,77

Rapport Emini/Emaxi : 0,61

Niveau : E4

- Annemasse

Stade Henri Jeantet - NNI 740120101

Eclairage Moyen : 225 lux

Facteur d'Uniformité : 0,80

Rapport Emini/Emaxi : 0,50

Niveau : E4

- Cluses

Stade Intercommunal - NNI 740810101

Eclairage Moyen : 248 lux

Facteur d'Uniformité : 0,72

Rapport Emini/Emaxi : 0,60

Niveau : E4

- Neuville

Stade Jean Oboussier 1 - NNI 691430101

Eclairage Moyen : 256 lux

Facteur d'Uniformité : 0,83

Rapport Emini/Emaxi : 0,63

Niveau : E4

- St Marcellin

Stade de la Saulaie - NNI 384160201

Eclairage Moyen : 336 lux

Facteur d'Uniformité : 0,83

Rapport Emini/Emaxi : 0,71

Niveau : E3

- Marboz

Stade Ponsard - NNI 12320101

Eclairage Moyen : 241 lux

Facteur d'Uniformité : 0,70

Rapport Emini/Emaxi : 0,54

Niveau : E4

- Belleville

Stade Jomard Dury - NNI 690190101

Eclairage Moyen : 200 lux

Facteur d'Uniformité : 0,84

Rapport Emini/Emaxi : 0,60

Niveau : E4

- Villefranche Sur Saône

Stade Armand Chouffet - NNI 692640101

Eclairage Moyen : 357 lux

Facteur d'Uniformité : 0,86

Rapport Emini/Emaxi : 0,73

Niveau : E3

### **III. AVIS PREALABLE D'ECLAIRAGE**

#### **Ligue d'Atlantique**

- Saint Nazaire

Stade de l'Immaculée – NNI 441840401

La Commission transmet le rapport de l'installation d'éclairage de ce stade dont le projet est conforme au règlement de la Fédération Française de Football.

En conséquence, elle émet un avis favorable à la demande d'installation

- St Sylvain d'Anjou

Stade du Campus de Loisirs – NNI 493230201

La Commission transmet le rapport de l'installation d'éclairage de ce stade dont le projet est conforme au règlement de la Fédération Française de Football.

En conséquence, elle émet un avis favorable à la demande d'installation

#### **Ligue d'Alsace**

- Muespach Le Haut

Complexe Sportif Intercommunal – NNI 682220101

La Commission transmet le rapport de l'installation d'éclairage de ce stade dont le projet est conforme au règlement de la Fédération Française de Football.

En conséquence, elle émet un avis favorable à la demande d'installation

- Ingwiller

Stade de Bannholz NNI 672220101

La Commission transmet le rapport de l'installation d'éclairage de ce stade dont le projet est conforme au règlement de la Fédération Française de Football.

En conséquence, elle émet un avis favorable à la demande d'installation

- Marmoutier

Stade Municipal – NNI 672830101

La Commission transmet le rapport de l'installation d'éclairage de ce stade dont le projet est conforme au règlement de la Fédération Française de Football.

En conséquence, elle émet un avis favorable à la demande d'installation

- Barr

Stade du Jardin des Sports – NNI 670210104

La Commission transmet le rapport de l'installation d'éclairage de ce stade dont le projet est conforme au règlement de la Fédération Française de Football.

En conséquence, elle émet un avis favorable à la demande d'installation

#### **Ligue du Rhône Alpes**

- Seynod

Stade du Vieugy – NNI 742681102

La Commission transmet le rapport de l'installation d'éclairage de ce stade dont le projet est conforme au règlement de la Fédération Française de Football.

En conséquence, elle émet un avis favorable à la demande d'installation

#### **IV. DOSSIERS ECLAIRAGE INCOMPLETS EN INSTANCE OU AJOURNES**

##### **Ligue d'Atlantique**

- La Chapelle sur Erdre  
Stade Buisson de la Grolle n°2 – NNI 440350302

##### **Ligue de Champagne Ardenne**

- Reims  
Stade Auguste Delaune – NNI 514540101

#### **V – AFFAIRES DIVERSES ECLAIRAGES**

**Néant**

**Auguste TOSAN**

**Prochaine réunion SECTION CLASSEMENT DES INSTALLATIONS  
Le jeudi 18 février 2010 de 9h30 à 16h00 dans les locaux de la F.F.F.**